

## Postulat

### La vidéosurveillance, un moyen vraiment efficace pour diminuer les incivilités et le sentiment d'insécurité ?

« La vidéosurveillance est [...] un aveu de faiblesse et d'impuissance. Elle révèle la démission des décideurs politiques, leur manque de courage et leur volonté de laisser la population à la seule surveillance électronique de dizaine de caméra à la place du contact humain qui est essentiel et primordial. » Ces mots ont été prononcés en 2013 par un conseiller communal socialiste, qui réagissait au projet de pose de caméras de vidéosurveillance à Crissier prévu parmi d'autres mesures visant à diminuer le sentiment d'insécurité et les incivilités, ce qui est évidemment un objectif partagé.

Quel bilan tirer, dix ans après ? Un article paru dans le Temps les 22-23 avril a mis les caméras de Crissier sous les feux des projecteurs et ravive les questionnements autour de l'utilisation d'un tel système de surveillance. Que sait-on de son efficacité ? Pas grand-chose, il semblerait. Les incivilités et les déprédations constituent certes une problématique importante, qu'il est indispensable d'adresser efficacement. Mais ont-elles diminué depuis dix ans ? Selon un sondage sur la sécurité publique effectué par la Municipalité elle-même en 2019<sup>1</sup>, le pourcentage d'habitant·es de Crissier se plaignant de tapage nocturne (de 53% à 61%) et des détrit·us (de 39% à 42%) a augmenté depuis 2015, année durant laquelle un sondage similaire a été effectué.

Pour avoir une vision de la situation relative à la lutte contre les incivilités et le sentiment d'insécurité, le RESOC invite la Municipalité à :

- lister les moyens de lutte contre les incivilités et le sentiment d'insécurité utilisés par la Commune et en considérer également d'autres, dont l'efficacité est avérée dans des contextes communaux comparables ;
- évaluer de manière concrète et objective l'efficacité en termes de diminution des incivilités des caméras de vidéosurveillance et des moyens alternatifs engagés par la Commune ;
- évaluer au niveau de la Commune et en tenant compte de la subjectivité du sentiment d'insécurité, l'impact des caméras de vidéosurveillance en la matière ;
- au vu des résultats obtenus aux trois points précédents, établir un rapport à l'intention du Conseil communal et lui proposer la manière ou les manières les plus efficaces de diminuer les incivilités et le sentiment d'insécurité dans notre Commune.

Pour le RESOC, Oriane Sarrasin

---

<sup>1</sup><https://d3cqfvbrfyzhx.cloudfront.net/wp/wp-content/uploads/2020/08/Crissier-Contact-153.pdf>